



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II  
AUX ÉVÊQUES DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE  
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
EN VISITE AD LIMINA 18 novembre 1999**

*Monsieur le Cardinal,  
Chers frères dans l'épiscopat!*

1. C'est pour moi une grande joie de vous recevoir, ici dans le Palais apostolique: "La grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion de l'Esprit Saint soient avec vous tous" (2 Co 13, 13). Avec ce salut, j'accompagne mes vœux pour votre visite "ad limina", qui vous a conduits à Rome "pour rendre visite à Céphas" (Ga 1, 18). Après des tombes des Princes des Apôtres, notre pensée se tourne vers Pierre et Paul, les fondateurs "de l'Eglise très grande et très antique" (Saint Irénée, *Adv. Haer. III*, 3, 2). Bien que leur caractère et leur vocation fussent différents, ils étaient unis par le témoignage de leur foi. Ils se prodiguèrent ensemble pour l'Evangile au service de Dieu et de l'homme. Malgré des tensions momentanées, ils ne rompirent jamais leurs relations, et ils se tendirent même "la main, en signe de communion" (Ga 2, 9). En effet, ils savaient que c'était le Seigneur lui-même qui avait constitué Pierre comme Pasteur universel de son troupeau (cf. Jn 21, 15-17) et comme fondement visible de l'unité de l'Eglise (cf. Mt 16, 18).

Dans le même esprit de communion fraternelle et hiérarchique, je voudrais poursuivre la réflexion commencée avec le précédent groupe d'évêques de votre pays sur l'Eglise comme "sacrement universel du salut" (*Lumen gentium*, n. 48). Alors qu'au cours de la rencontre avec vos frères, j'avais mis en lumière le rôle de l'Eglise dans la société civile de l'Allemagne réunifiée, je voudrais aujourd'hui réfléchir avec vous sur la nature et sur la mission de votre ministère pastoral dans l'Eglise, entendue comme "le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain" (*Lumen gentium*, n. 1).

2. Le Fils, envoyé par le Père, a lui-même envoyé les Apôtres en leur disant: "Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, et

leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit" (*Mt 28, 18-20*). Cette mission solennelle du Christ pour l'annonce de la vérité salvifique a été transmise par les Apôtres aux évêques, leurs successeurs. Ils sont appelés à la porter jusqu'aux extrémités de la terre (cf. *Ac 1, 8*), "dans le but d'édifier le corps du Christ" (*Ep 4, 12*) qui est l'Eglise.

Ils accomplissent leur mission en union avec l'Evêque de Rome. En effet, celui-ci, en tant que Successeur de Pierre, est revêtu, en vertu d'une institution divine dans l'Eglise, d'un pouvoir suprême, entier, immédiat, universel, pour le bien des âmes (cf. *Christus dominus*, n. 2). Ayant pour mission, en tant que pasteur de tous les fidèles, de soigner le bien commun de l'Eglise tout entière et le bien des Eglises individuelles, il "préside la communauté universelle dans l'amour" (cf. Ignace d'Antioche, *Ad Rom.*, Préface).

En tant que "Vicaire de l'amour du Christ" (Saint Ambroise, *Expositio in Luc.*, livre X), j'ai récemment considéré de mon devoir de résoudre les divergences qui sont apparues entre vous et dans les Eglises particulières qui vous sont confiées, en cherchant à harmoniser à nouveau les voix individuelles "dans l'unique grande symphonie pour la vie", à laquelle l'Eglise catholique doit rester fidèle à toutes les époques et dans tous les lieux. Je demande au Seigneur de faire en sorte que l'Eglise qui est en Allemagne rende témoignage de façon unanime et claire en faveur de l'Evangile de la vie. Je compte à mon tour sur votre prière, pour qu'il me soit donné de servir de façon cohérente la vérité en tant que premier dépositaire, pour le bien de l'Eglise universelle. Peut-être la Providence m'a-t-elle confiée la chaire de Pierre pour être au seuil du troisième millénaire un "avocat de la vie" passionné. En effet, j'ai dû faire l'expérience, dès ma jeunesse, de la façon dont, au cours d'un chapitre particulièrement obscur de l'histoire de ce siècle tourmenté, la vie humaine a été bafouée et anéantie de façon systématique, non loin de ma ville natale de Wadowice!

3. Les Evêques sont appelés par l'Esprit Saint à jouer le rôle des Apôtres en tant que pasteurs des Eglises particulières. Dans ce but, ils sont revêtus d'un pouvoir propre qui "n'est nullement effacé par le pouvoir suprême et universel; au contraire, il est affermi, renforcé et défendu par lui" (*Lumen gentium*, n. 27). Avec le Souverain Pontife et sous son autorité, les évêques ont pour mission de perpétuer l'oeuvre du Christ, Pasteur éternel. En effet, le Christ donna aux Apôtres et à leurs Successeurs le mandat et le pouvoir de faire des disciples de toutes les nations, de sanctifier les hommes dans la vérité et de les guider (cf. *Christus Dominus*, n. 2).

Inserés dans la noble chaîne de la tradition apostolique, vous participez au don spirituel de Dieu transmis par les Apôtres à leurs collaborateurs (cf. *2 Tm 1, 6-7*). Par l'imposition des mains et par la prière, à chacun de vous ont été conférées les charges d'enseigner, de sanctifier et de gouverner "lesquelles, cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres" (*Lumen gentium*, n. 21).

Nous désirons nous arrêter ensemble pour réfléchir sur ce en quoi consiste cet engagement de l'évêque. En cette occasion, je répète ce que j'avais déjà souligné, il y a vingt ans, en tant qu'Évêque de Rome, dans ma première lettre pour le Jeudi Saint: "En analysant avec attention les textes conciliaires, il est clair qu'il faut parler d'une triple dimension du service et de la mission du Christ, plutôt que de trois fonctions différentes. En effet, celles-ci sont intimement liées entre elles, elles s'expliquent réciproquement, se conditionnent réciproquement et s'illuminent réciproquement" (Lettre aux prêtres 1979, n. 2).

4. Avant de réfléchir sur la triple dimension du ministère pastoral, je voudrais tout d'abord exalter le centre vers lequel toutes vos activités doivent converger: "Le mystère du Christ comme fondement de la mission de l'Eglise" (*Redemptor hominis*, n. 11). Celui qui, d'une façon ou d'une autre, participe à la mission de l'Eglise doit partir de cette base pour agir de façon cohérente avec son mandat. Cela est valable en premier lieu pour les évêques, qui ont été pour ainsi dire "insérés" dans le mystère du Christ de façon toute particulière. Revêtu de la plénitude du sacrement de l'Ordre, l'évêque est appelé à proposer et à vivre le mystère intégral du Christ (cf. *Christus Dominus*, n. 12) dans le diocèse qui lui est confié. C'est un mystère qui contient "des richesses insondables" (cf. *Ep* 3, 8). Conservons ce trésor! Faisons-le devenir la perle de notre vie! Ne nous laissons pas de le méditer pour en tirer une lumière et une force toujours nouvelles dans l'accomplissement quotidien de notre ministère.

Les hommes et les femmes d'aujourd'hui sont plus sensibles au témoignage de notre vie qu'à la puissance de nos discours. Ils veulent rencontrer en nous des personnes dont l'existence est entièrement donnée à Jésus-Christ "le Fils unique, qui est dans le sein du Père" (*Jn* 1, 18). Ils espèrent que nous aussi, comme les Apôtres, nous saurons transmettre ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et ce que nos mains ont touché (cf. 1 *Jn* 1, 1): transmettre aux autres la foi vécue - tel est le but de la nouvelle évangélisation. En effet, la tâche des pasteurs est d'exposer la doctrine et la discipline chrétienne "d'une façon adaptée aux nécessités du moment, c'est-à-dire en répondant aux difficultés et questions qui angoissent le plus les hommes" (*Christus Dominus*, n. 13). Puisque la Parole de Dieu est vivante et efficace (cf. *He* 4, 12), elle ne manquera pas d'agir en ceux qui sont "obéissants à la foi" (cf. *Rm* 1, 5) dans la liberté et dans l'amour. Le "Credo" que chaque pasteur exprime dans la *Professio Fidei* est donc essentiel et nécessaire pour son effort d'enseigner et de vivre les vérités de la foi avec transparence, enthousiasme et courage.

5. Dans le triple ministère des évêques - comme l'enseigne le Concile Vatican II - se détache d'une certaine façon celui de la prédication de l'Évangile. Les pasteurs doivent surtout être "des témoins du Christ devant tous les hommes" (*Christus Dominus*, n. 11), "des hérauts de la foi qui amènent au Christ de nouveaux disciples" (*Lumen gentium*, n. 25). En tant que "fidèles dispensateurs de la parole de vérité" (2 *Tm* 2, 15), nous devons transmettre ensemble ce que

nous avons nous-mêmes reçu. Il ne s'agit pas de notre propre parole, même si elle est sage, car nous ne prêchons pas nous-mêmes, mais la vérité révélée qui doit être transmise fidèlement et en union avec les autres membres du collège des pasteurs.

Dans vos rapports sur vos diocèses, il apparaît que, en accomplissant votre ministère d'enseigner, vous rencontrez un climat culturel de méfiance et même d'hostilité, car beaucoup de nos contemporains s'opposent à l'exigence d'avoir des certitudes dans la connaissance de la vérité. Une mentalité aujourd'hui très répandue tend à exclure de la vie publique les interrogations à propos des vérités ultimes et à reléguer dans le domaine privé la foi religieuse et les convictions à propos des valeurs morales. Ce processus est arrivé à un point où il semble opportun de se demander quel rôle est encore attribué à Dieu, auquel les Pères de la Loi fondamentale de votre pays, il y a cinquante ans, voulurent faire une référence explicite lorsqu'au début de la constitution, ils rappelèrent "la conscience de la responsabilité devant Dieu et les hommes" (Préambule de la Loi fondamentale de la République fédérale allemande du 23 mai 1949).

On court le danger que les lois, qui exercent une forte influence sur la pensée, ainsi que sur le comportement des hommes, se détachent peu à peu du fondement moral. Cela se produirait cependant au détriment des lois elles-mêmes qui, au fil du temps, seraient considérées uniquement comme des moyens pour organiser la société, sans aucune référence à l'ordre moral objectif. Face à cette situation, je comprends qu'il ne soit pas toujours facile pour vous de prêcher "la parole de la vérité, l'évangile du salut" (*Ep* 1, 13) et d'en favoriser la diffusion.

Malheureusement, la pression psychologique de certains milieux de la société civile en Allemagne pousse également des fidèles catholiques à remettre en question la doctrine de l'Eglise et sa discipline. Dans un climat d'individualisme religieux courant, certains membres de l'Eglise s'arrogent même le droit de choisir en matière de foi les enseignements qui, selon eux, seraient admissibles, et ceux qui en revanche devraient être refusés. Mais les vérités de la foi constituent un ensemble organique qui ne permet pas de telles discriminations arbitraires. Celui qui le fait ne peut pas se considérer cohérent avec la foi qu'il professe.

6. Très chers frères, vous savez que le devoir fondamental de l'évêque, en tant que pasteur, est d'inviter les membres des Eglises particulières qui lui sont confiées à accepter dans toute sa plénitude l'enseignement autorisé de l'Eglise à propos des questions de foi et de morale. Nous ne devons pas nous décourager si notre annonce n'est pas accueillie partout. Avec l'aide du Christ, qui a vaincu le monde (cf. *Jn* 16, 33), le remède le plus efficace pour combattre l'erreur est l'annonce courageuse et sereine de l'Évangile "à temps et à contre temps" (*2 Tm* 4, 2).

J'exprime ce souhait en pensant en particulier aux jeunes. Un grand nombre d'entre eux sont exigeants en ce qui concerne le sens et le modèle de leur vie et ils désirent se libérer de la confusion religieuse et morale. Aidez-les dans cette entreprise! En effet, les nouvelles générations

sont ouvertes et sensibles aux valeurs religieuses, même si c'est parfois de manière irréfléchie. Elles ont l'intuition que le relativisme religieux et moral ne rend pas heureux et que la liberté sans la vérité demeure vaine et illusoire. En accomplissant le ministère ecclésial d'enseigner en union avec vos prêtres et avec vos collaborateurs dans le service catéchétique, ayez particulièrement soin de la formation de la conscience morale. Sans aucun doute, la conscience morale doit être respectée comme "sanctuaire" de l'homme, où il est seul avec Dieu, dont la voix retentit dans l'intimité du cœur (cf. *Gaudium et spes*, n. 16). Mais rappelez avec une égale ferveur à vos fidèles que la conscience est un tribunal exigeant, dont le jugement doit toujours se conformer aux normes morales révélées par Dieu et proposées avec autorité par l'Eglise avec l'aide de l'Esprit.

Un enseignement clair et univoque à propos de ces questions ne manquera pas d'avoir une influence positive sur le retour nécessaire au sacrement de la réconciliation, aujourd'hui hélas ayant tendance à être abandonné - même dans les régions catholiques de votre pays.

7. Une autre tâche fondamentale des évêques consiste à exercer le devoir de sanctification. "L'évêque doit être considéré comme le grand prêtre de son troupeau: la vie chrétienne de ses fidèles découle et dépend de lui en quelque manière" (*Sacrosanctum concilium*, n. 41). C'est pourquoi l'Evêque est pour ainsi dire le premier ministre de la liturgie de son diocèse et le principal dispensateur des Mystères de Dieu. Dans le même temps, il lui revient d'organiser, de promouvoir et de conserver la vie liturgique dans l'Eglise particulière qui lui est confiée (cf. *Christus Dominus*, n. 15).

A ce propos, je voudrais vivement vous recommander les deux sacrements fondamentaux du Baptême et de l'Eucharistie. Peu de temps après avoir été élevé à la Chaire de Pierre, j'ai approuvé l'Instruction sur le Baptême des Enfants, dans laquelle l'Eglise a confirmé la pratique baptismale des enfants en usage depuis le début. Dans la pratique pastorale de vos Eglises locales, on insiste à juste titre sur l'exigence d'administrer le Baptême uniquement dans le cas où l'on a l'espérance fondée que l'enfant soit éduqué dans la foi catholique, de façon à ce que le sacrement puisse porter des fruits (cf. C. de D.C., can. 868, n. 2). Toutefois, les normes de l'Eglise sont parfois interprétées de façon plus restrictive qu'elle ne veulent l'être. Il arrive ainsi que l'on repousse, ou que l'on refuse même aux parents, le baptême de leur enfant sans motifs suffisants. La prudence et la charité pastorale semblent suggérer une attitude plus compréhensive envers ceux qui, mus par une intention honnête, cherchent à s'approcher de l'Eglise, en demandant le baptême pour leur enfant. La même sollicitude pastorale doit également empêcher les pasteurs d'exiger des choses qui ne sont pas demandées par la doctrine ou par les commandements de l'Eglise. Il est juste que les parents soient préparés de façon adéquate au Baptême de leur enfant par le pasteur des âmes, mais il est également important que le premier sacrement de l'initiation chrétienne soit surtout considéré comme un don gratuit de Dieu le Père à l'enfant. Le caractère libre et gratuit de la grâce n'apparaît jamais de façon aussi évidente qu'à l'occasion du Baptême: "En ceci consiste l'amour: ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais c'est lui qui nous a aimés

et qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés" (1 Jn 4, 10).

En outre, nous ne pouvons pas parler de renouveau spirituel du diocèse sans que le discours ne se porte sur l'Eucharistie. Un tâche primordiale de votre ministère sacerdotal consiste à réaffirmer le rôle vital de l'Eucharistie comme "source et sommet de toute la vie chrétienne" (*Lumen gentium*, n. 11). Dans la célébration du sacrifice eucharistique, le service des évêques et des prêtres atteint non seulement son sommet, mais la vie de tous les autres membres du Corps du Christ trouve également son centre dynamique. Le manque de prêtres et leur répartition inégale, d'un côté, ainsi que la diminution importante du nombre de ceux qui fréquentent régulièrement la Messe dominicale, de l'autre, constituent un défi que vos Eglises doivent affronter. Pour réagir d'une façon juste, il convient de tenir compte du principe fondamental selon lequel la communauté paroissiale est nécessairement une communauté eucharistique; comme telle, elle doit être présidée par un prêtre ordonné qui, en vertu de son pouvoir sacré et de la responsabilité incontournable qui en découle, offre le sacrifice eucharistique in persona Christi (*Pastores dabo vobis*, n. 48). Je me rends compte que certains d'entre vous - même dans les régions d'antique tradition catholique - ne sont plus en mesure d'assurer la présence d'un prêtre dans chaque paroisse. Il est évident que cette situation exige une solution provisoire pour ne pas laisser les communautés dans l'abandon, avec le risque d'un appauvrissement spirituel progressif. Le fait que les religieux et les laïcs que vous avez nommés président les fonctions dominicales de la Parole peut être louable dans une situation d'urgence, mais cette situation ne peut pas être considérée satisfaisante à long terme. Au contraire, l'aspect sacramentel incomplet de ces fonctions liturgiques devrait inviter toute la communauté paroissiale à prier le Seigneur avec une ferveur encore plus insistante pour qu'il envoie des ouvriers à sa moisson (cf. *Mt* 9, 38).

8. Je voudrais enfin dire un mot sur la charge du gouvernement qui vous est confié. En accomplissant ce devoir, vous avez certainement devant les yeux l'image du Bon Pasteur, qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir (cf. *Mt* 20, 28). L'image est exigeante, d'autant plus que celui qui doit se mesurer à celle-ci sait qu'il vit au milieu des hommes et que, en tant que tel, il est sujet aux faiblesses humaines. Mais cette conscience l'incitera précisément à une compréhension bienveillante envers ceux qui sont confiés à ses soins et à son gouvernement pastoral (cf. *Lumen gentium*, n. 27).

Je vous recommande vivement en particulier les premiers "colocataires" de la maison de vos Eglises locales, c'est-à-dire les prêtres, pour qui, en tant qu'évêques, vous constituez "le principe visible et le fondement de l'unité" (*Lumen gentium*, n. 23). Le service du soin des âmes est exigeant, car souvent, les résultats visibles ne semblent pas récompenser les efforts accomplis, parfois jusqu'à la limite extrême des forces. Beaucoup de pasteurs ont davantage l'impression de devoir travailler dans une carrière aride de pierres, que dans la vigne évangélique. Que dire, ensuite, du vieillissement progressif des prêtres et du manque de vocations qui pèse sur l'avenir des diocèses? Je voudrais vous encourager à être encore plus proches de vos prêtres et de vos

séminaristes. Je connais le poids des engagements quotidiens liés à votre ministère. Avec une sollicitude paternelle, je voudrais évoquer les espérances exprimées par le Concile Vatican II avec des paroles claires et pleines de sensibilité: "En raison de cette communion dans le même sacerdoce et le même ministère, les évêques doivent donc considérer leurs prêtres comme des frères et des amis, et se préoccuper, autant qu'ils le peuvent, de leur bien, matériel d'abord, mais surtout spirituel [...] Qu'ils sachent les écouter volontiers, les consulter même, et parler avec eux de ce qui concerne les exigences du travail pastoral et le bien du diocèse" (*Presbyterorum ordinis*, n. 7). "Les évêques doivent entourer d'une miséricorde active les prêtres qui se trouvent d'une façon ou d'une autre en danger ou qui ont défailli sur quelque point" (*Christus Dominus*, n. 16).

Vénérés frères, ne manquez pas de saisir l'occasion pour assurer vos prêtres que l'Evêque de Rome est proche de tous et de chacun d'eux. Leur présence est extrêmement importante. Sans les prêtres, l'évêque n'aurait plus de bras.

9. Chers frères! Je vous ai proposé quelques observations qui me tiennent à coeur sur les concepts de maître, prêtre et guide. Elles entendent stimuler votre réflexion sur le triple ministère pastoral qui vous est confié pour l'Eglise dans votre patrie. Conscient du grand dévouement avec lequel vous exercez le ministère épiscopal, je voudrais terminer mon discours en vous témoignant ma satisfaction fraternelle et reconnaissante. Dans chaque situation, que nous reconforte la pensée que Jésus-Christ ne nous a pas pris à son service comme des "dirigeants", mais qu'il nous a consacrés ministres de ses Mystères.

Enfin, je confie votre existence et votre mission comme pasteurs de vos troupeaux à l'intercession de Marie, Mère du Christ et Mère de l'Eglise. Que descende sur vous, sur les prêtres, les diacres, les religieux et les laïcs de vos diocèses l'abondance des grâces célestes, dont le gage est la Bénédiction apostolique que je donne à tous de tout coeur.